



Acte n° 2023C16

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 FEVRIER 2023

Nombre de Conseillers :
En exercice : 45
Présents : 32
Pouvoirs : 6
Votants : 38

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 26/01/2023

Le 2 Février 2023, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle Michel Berthoud, rue des Gagères à Frans (01600).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Elise DIENNET, Daniel DOMPOINT, Nicole DUGELAY, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Ingrid BESSON (Pouvoir Armand CHAUMONT), Fabien BIHLER, Laëtitia BORDELIER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Carole DEMANGE (Pouvoir Gérard PORRETTI), Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir Carole BONTEMPS-HESDIN), Amlina LEGHNIDER, Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN), Richard SIMMINI (Pouvoir Vincent LAUTIER).

Secrétaire de séance : Bruno HENRY.

OBJET : Environnement - Projet d'amplification de la zone à faibles émissions de la Métropole de Lyon – Avis de la CCDSV dans le cadre de la consultation publique et des personnes associées

M. Frédéric VALLOS, Vice-Président en charge de l'Environnement, du PCAET et des Travaux expose au conseil que la Métropole de Lyon consulte les personnes publiques associées, dont la CCDSV, sur son projet d'amplification de la zone à Faibles émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon SEM.

Le dossier de présentation est disponible à l'adresse suivante : <https://zfe.grandlyon.com/2eme-etape-damplification-de-la-zfe-donnez-votre-avis/> . Sont joints en annexe à la présente délibération le courrier de saisine du président de la Métropole ainsi que le diaporama de présentation.

Ce dossier a pour objectif de présenter le projet correspondant à la 2ème étape d'amplification de la Métropole de Lyon à destination des particuliers et des professionnels. Après une concertation préalable engagée du 8 décembre 2020 au 12 juillet 2022, ce projet a été élaboré et est désormais présenté aux habitants des 59 communes et aux personnes publiques associées dans le cadre d'une procédure de concertation réglementaire. Depuis le 30 novembre 2022, cette concertation est étendue aux territoires voisins (comme la CCDSV) et il est possible d'émettre un avis avant le 30 janvier 2023. A l'issue de cette concertation, un bilan sera dressé et le projet définitif sera élaboré et présenté au vote du conseil de métropole le 27 mars 2023.

En tant que territoire voisin, les habitants et les entreprises de la CCDSV sont concernées. Il est donc nécessaire que la CCDSV essaie de mesurer les impacts de ce projet puis formalise un avis à adresser à la Métropole de Lyon.

IMPACTS ET PROPOSITIONS

Le renforcement de la ZFE va obliger certains habitants ou entreprises de la CCDSV à changer leur mode de transport ou de véhicules. Cette contrainte peut être une opportunité pour améliorer la qualité de l'air du territoire et atteindre les objectifs de la stratégie du PCAET. Il faut cependant veiller à ce que les alternatives à la voiture soient réelles et que les habitants ou entreprises de la CCDSV ne soient pas pénalisés par ce projet.

1. L'impact sur la qualité de l'air du territoire :

Les modélisations d'évolution des dioxydes d'azote (No2) montrent une légère baisse de concentration sur le sud de la CCDSV. Cependant, une autre étude indique que le renforcement de la ZFE entraînerait une augmentation du trafic sur l'A46. Or, la CCDSV doit diminuer la concentration de NO2 sur le territoire. Il faudra veiller à ce que cette augmentation de trafic n'entraîne pas une augmentation de la concentration de NO2 aux abords de l'A46.

C'est pourquoi la CCDSV demande à la Métropole de Lyon :

- que le renforcement de la ZFE n'entrave pas la CCDSV dans l'atteinte de ses obligations réglementaires sur la qualité de l'air,
- que la Métropole participe au suivi de l'évolution du polluant NO2 sur le territoire de la CCDSV et prenne les mesures nécessaires au cas où la concentration et la baisse d'émissions ne rentreraient pas dans les normes réglementaires.

2. L'impact sur le renouvellement des véhicules des habitants et entreprises du territoire :

Le renforcement de la ZFE peut obliger certains habitants et entreprises de la CCDSV à changer de véhicule sans bénéficier des aides de la Métropole. Il est prévu une dérogation ponctuelle « petit rouleur » sur conditions de revenus jusqu'au 31/12/23 (pour les véhicules non classés ou classés Crit'Air 5). La CCDSV s'interroge sur ce qui est prévu après cette date pour accompagner un habitant travaillant dans la Métropole et n'ayant pas la capacité financière pour renouveler son véhicule. C'est pourquoi la CCDSV s'inquiète d'éventuelles pertes d'emploi liées à cette situation.

C'est pourquoi la CCDSV demande à la Métropole de Lyon :

- qu'une solution ou des aides soient proposées pour les détenteurs de ces véhicules au-delà du 31/12/2023,
- que les TPE/PME de la CCDSV bénéficient aussi des aides (comme les entreprises de la Métropole) si elles réalisent au moins 20% de leur chiffre d'affaires dans la ZFE, que la base de calcul du chiffre d'affaires pris en compte soit précisée et simple, et que cette démarche soit facilitée pour les entreprises,
- Que les entreprises présentes sur le territoire de la CCDSV puissent bénéficier de toutes les aides possibles pour le changement de leurs véhicules.

3. L'impact sur les alternatives à la voiture :

Ce projet va induire le développement de modes de transports alternatifs, comme le covoiturage et accélérer le report modal sur les gares d'échanges, notamment celles situées sur la Métropole (Quincieux, Saint-Germain-au-Mont-d'Or). La CCDSV estime qu'il convient d'anticiper les changements de comportement des usagers.

C'est pourquoi la CCDSV demande à la Métropole de Lyon :

- qu'elle propose une offre de stationnement acceptable sur et aux abords des gares d'échange, y compris pour les vélos,

- comment la Métropole pense compenser ou atténuer les effets de la « concurrence » entre les 2 plateformes de covoiturage ? En effet, la Métropole poursuit le développement de sa plateforme « En covoit Grand Lyon », différente de celle de la Région (Mov'ici) sur laquelle la CCDSV communique par soucis d'unicité. Si les offres de covoiturage sont dispersées sur plusieurs plateformes, il y a moins de chance pour que les covoitureurs potentiels d'être mis en contact,
- que l'agence des mobilités de la Métropole intervienne sur le territoire de la CCDSV afin que le grand public soit sensibilisé sur le sujet ou afin de planifier leurs déplacements,
- qu'elle participe à la connexion de la ligne 3 de son réseau vélo (horizon 2026) à la fois depuis Quincieux vers Trévoux (pour rejoindre la gare de Saint-Germain-au-Mont-D'or) et ensuite depuis Genay vers Massieux, le long de la RD933.

Ces actions pourraient être menées conjointement avec des acteurs tels que la Région, le SYTRAL ou le SMT-AML. La CCDSV, avec l'élaboration de son Plan de Mobilité Simplifié et le suivi du projet BHNS œuvre en ce sens afin de proposer à ses habitants et ses entreprises un panel d'offres alternatives.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 19/01/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **DE DIRE** que la CCDSV a bien été informée et consultée du projet d'amplification de la ZFE de la Métropole de Lyon ;
- ✓ **DE DEMANDER** à la Métropole de Lyon de prendre en compte les remarques listées ci-dessus ;
- ✓ **DE DEMANDER** spécifiquement que les habitants et les entreprises de la CCDSV qui doivent accéder à la ZFE pour leur travail bénéficient des mêmes aides ou financements de la Métropole que ceux installés sur la Métropole de Lyon ;
- ✓ **DE DEMANDER** l'aide de la Métropole pour communiquer auprès des habitants et des entreprises de la CCDSV
- ✓ **DE CHARGER** le président ou son représentant de transmettre cet avis à la Métropole.

A Trévoux, le 02/02/2023

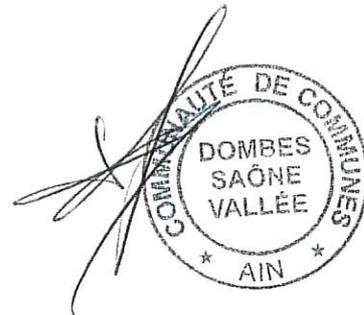
Le Secrétaire de Séance,
Bruno HENRY



Affichage sous format électronique :

- 6 FEV. 2023

Le Président,
Marc PECHOUX



Accusé de réception en préfecture
001-200042497-20230202-2023C16-DE
Reçu le 06/02/2023